

**DIRECTIVES**

**PRÉCAUTIONS ET EXIGENCES :**

Toutes les précautions associées au câblage de dispositifs de commande à basse tension sont applicables :

1. Les fils ne doivent pas passer près de toute source de parasites radioélectriques, comme les circuits à charges fluorescentes ou motorisées.
2. Il faut éviter toute proximité avec le câblage à courant alternatif (c.a.).
3. Le câblage analogique doit passer dans ses propres conduits.
4. On doit employer un type de fil capable de transmettre la tension et l'intensité requises.
5. Il faut respecter les calculs de chute de tension admissible pour faire en sorte que l'interrupteur reçoive un courant d'au moins +10 V. S'il en obtient moins, les témoins ne seront pas assez lumineux (si la tension est vraiment basse, ils pourraient ne pas s'allumer du tout).

**INTRODUCTION:**

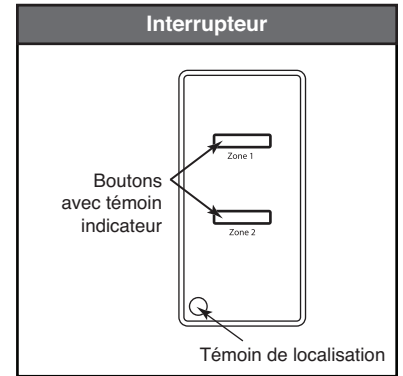
Ces interrupteurs à basse tension diffèrent des modèles traditionnels. Ils sont pourvus de contacts momentanés qui ferment le circuit quand un de leurs boutons est enfoncé, et peuvent indiquer leur état via des DEL contenues dans chacun de ces derniers. Ils sont en outre dotés d'un témoin de localisation rétro-éclairé dans le coin inférieur gauche.

**EXIGENCES RELATIVES À L'INSTALLATION :**

Ces interrupteurs font appel à du câblage analogique, soit un fil par branche de commutation, un fil optionnel pour chaque témoin d'état, un autre fil optionnel pour le témoin de localisation, et un dernier fil pour une liaison au circuit commun (+24 V). Comme il s'agit d'un système analogique, toutes les topologies sont permises. Qui plus est, la liaison au circuit commun (+24 V) peut être assurée par la fermeture d'un contact.

Connexions types :

- Les bornes « Sx » sont reliées à la « +24V/CM » quand on enfonce un bouton.
- Les DEL de chaque bouton s'illuminent quand la borne « Lx » est reliée aux circuits soit de +10-24V c.c., soit commun (à l'opposé de celle reliée à la borne « +24V/CM »).
- Le témoin de localisation s'illumine quand la borne « LOC » est reliée aux circuits soit de +10-24V c.c., soit commun (à l'opposé de celle reliée à la borne « +24V/CM »).



**APPEL DE COURANT :**

À 24 V c.c., chaque témoin (tant ceux des boutons que celui de localisation) requiert environ 7,5 mA. Tenant compte de ce qui précède, la charge totale de chaque interrupteur est illustrée au tableau d'appel de courant ci-dessous.

**REMARQUE :** il faut s'assurer que la source d'alimentation à basse tension convient au nombre de postes muraux et de boutons qui y sont reliés.

**CONNEXIONS AUX BORNES :**

Selon les besoins de l'équipement, les interrupteurs à basse tension peuvent accepter les connexions en circuit fermé au fil commun ou de +V. Le tableau des types de connexions ci-dessous énumère les options et les exigences associées aux bornes Lx, LOC et +24V/CM.

APPEL DE COURANT		
Interrupteur (poste)	Consommation à 24 V c.c. (charge de 25 mA)	
	Témoin de localisation non raccordé	Témoin de localisation raccordé
1 bouton	0.3	0.6
2 boutons	0.6	0.9
3 boutons	0.9	1.2
4 boutons	1.2	1.5
5 boutons	1.5	1.8
6 boutons	1.8	2.1
8 boutons	2.4	2.7
10 boutons	3.0	3.3

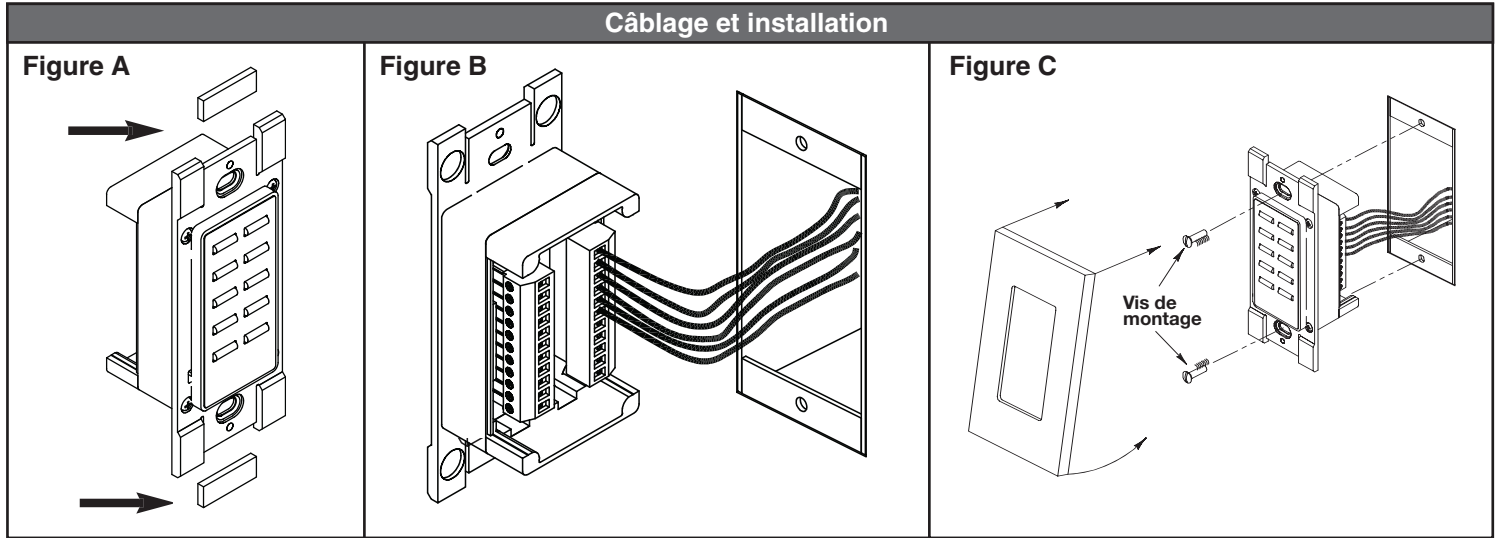
TYPES DE CONNEXIONS AUX BORNES				
Borne (câble)	Fonction	MODE DE CÂBLAGE RECOMMANDÉ Connexion prévue à « l'autre extrémité »	Borne (Z-Max)	MODE DE CÂBLAGE OPTIONNEL Connexion prévue à « l'autre extrémité »
+24V/CM	Entrée	+24 V c.c.	+24V/CM	Commun
S1	Sortie de commutation, bouton 1	+24 V c.c., quand l'interrupteur est actionné	SWx IN	Commun, quand l'interrupteur est actionné
L1	Entrée de DEL, bouton 1	Commun, quand le témoin doit s'allumer	SWx OUT	+24 V c.c. quand le témoin doit s'allumer
LOC	Témoin de localisation	Le témoin s'allume si la connexion est avec le fil commun	COM	Le témoin s'allume si la connexion est avec le fil de +24 V c.c.

**REMARQUE :** pour les bornes S1 et L1, il faut faire correspondre le nombre à celui de l'étiquette du bouton visé.

**REMARQUE :** \* si le dispositif est raccordé à une armoire à relais Z-MAX, il faut connecter la borne de la manière indiquée, en employant la méthode de câblage recommandée.

## CÂBLAGE ET INSTALLATION :

1. En présence d'une plaque Decora Plus sans vis, retirer les languettes centrales du dispositif, tel qu'illustré à la **figure A**.
2. Effectuer les terminaisons requises en fonction de l'application, conformément à la **figure B**. Se reporter au tableau des types de connexions aux bornes.
3. Une fois tous les raccords effectués, enfoncer délicatement les fils dans la boîte murale.
4. Assujettir l'interrupteur au mur au moyen des vis fournies et tel qu'illustré à la **figure C**.
5. Fixer la plaque murale, également de la manière illustrée à la **figure C**.



## PROGRAMMATION/FONCTIONNEMENT :

Toutes les opérations de programmation, de configuration individuelle et autres sont effectuées au niveau du dispositif auquel l'interrupteur est relié.

### EXCLUSIONS ET GARANTIE LIMITÉE DE 2 ANS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 2 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 2 ans, à la **Leviton Manufacturing Co., Inc., Att: Quality Assurance Department, 20497 S.W. Teton Ave, Tualatin OR 97062**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'œuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée**, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 2 ans. **Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie.** Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.